



Fiche Outil: L'investissement dans une optique de genre - Adaptation de l'énoncé de politique de placement

Septembre 2021

Les fondations disposent de nombreux moyens d'intégrer l'investissement dans une optique de genre (IOG) dans leur énoncé de politique de placement, de manière simple ou élaborée comme nous le verrons ci-dessous.

L'IOG est une stratégie d'investissement qui vise à faire progresser l'égalité des genres par la prise en compte de facteurs basés sur le genre dans l'ensemble du processus d'investissement. Adopter une optique de genre, c'est :

Accorder une importance prépondérante au genre dès les démarches de préinvestissement (telles que le sourçage et l'examen préalable), jusqu'au suivi postérieur à la transaction (notamment le contrôle par le gestionnaire et la sortie de l'investissement);

Passer en revue les aspects suivants dans les entreprises dans lesquelles vous investissez :

- Vision ou mission en ce qui touche aux questions de genre;
- Structure organisationnelle, culture, politiques internes et milieu de travail;
- Utilisation de données et de mesures pour une gestion équitable des performances entre les genres et pour susciter un changement de comportement et la responsabilisation;
- Engagement global en faveur de l'égalité des genres, tel qu'il s'exprime dans les ressources financières et humaines.

Le genre est un élément d'un débat plus vaste sur la diversité et essentiel à l'investissement. Traditionnellement, l'IOG s'intéresse essentiellement à l'égalité et l'autonomisation des femmes. Aujourd'hui, l'on sait que le genre renvoie à la fois à une identité biologique et établie



socialement. La prise en compte du genre comprend l'examen des rôles, des relations et des attentes envers tous les genres établis socialement, et de la manière dont ils sont renforcés par les systèmes éducatifs, politiques, économiques et culturels.

L'article	Énoncé Simple	Énoncé Élaboré
Raison d'être, mission, philosophie de placement	<p>Définir la mission et le mandat de l'entité et stipuler qu'elle lie ses actifs à la mission énoncée, qui doit faire référence aux thèmes liés à l'IOG, tels que la diversité, l'inclusion et l'égalité des genres.</p> <p>Énoncer la politique de placement de l'entité et présenter des définitions des stratégies d'investissement pertinentes, telles que l'investissement d'impact, l'investissement responsable et la philanthropie participative.</p>	<p>Passer d'une vision de diversité et inclusion à un mandat de justice, équité, diversité et inclusion.</p> <p>Exposer explicitement l'engagement envers l'IOG dans l'ensemble du processus d'investissement, et non seulement dans certains investissements cibles.</p>
Objectifs	<p>Déterminer s'il existe des attentes de rendement liées au soutien des activités de l'entreprise et définir comment cela pourrait interagir avec vos objectifs IOG. Définir les objectifs IOG et les objectifs ou données mesurables.</p>	<p>Préciser quel est l'équilibre risque-rendement/impact – qu'il s'agisse de prioriser les objectifs d'impact, de donner la priorité à un rendement cible de marché ou d'équilibrer les deux objectifs.</p>
Répartition et composition de l'actif	<p>Déterminer que l'IOG est applicable à toutes les catégories d'actif et tenir compte de l'équilibre des objectifs risque-rendement/impact au</p>	<p>S'engager envers l'IOG dans l'ensemble du portefeuille.</p> <p>Fixer les objectifs IOG propres à chaque catégorie d'actif.</p>



	<p>moment de l'élaboration de la composition de l'actif.</p> <p>Fixer un objectif – soit en dollars, soit en pourcentage – à l'échelle du portefeuille pour les investissements IOG.</p> <p>Dans un modèle de découpage du portefeuille, spécifier le montant de capital à allouer à l'IOG et contextualiser ce montant en pourcentage du portefeuille total.</p> <p>Mentionner les futures augmentations potentielles de cette allocation ou le rôle d'un modèle de découpage du portefeuille comme démonstration de faisabilité avant l'application à l'ensemble du portefeuille.</p>	<p>Affirmer explicitement l'engagement envers l'IOG dans l'ensemble du processus d'investissement, et non seulement dans certains investissements cibles.</p>
Sujets thématiques	<p>Alignement explicite sur l'ODD 5 : Égalité entre les sexes et ses cibles.</p> <p>Superposition des thèmes au moyen d'une approche axée sur la population et centrée sur les bénéficiaires, notamment ceux et celles qui sont confrontés à la discrimination fondée sur le genre.</p>	<p>Comme pour tous les ODD, l'ODD 5 recoupe de nombreux autres sujets problématiques et approches axées sur les populations (nouveaux arrivants, sans-abri, PANDC). Le fait de reconnaître et de comprendre comment les autres sujets abordés par votre organisme recourent les questions de genres approfondira votre travail en matière d'IOG. Par exemple, l'ONU reconnaît la réalisation de l'ODD 5 comme une condition</p>



		préalable à la réalisation des 16 autres ODD.
Mesure de l'impact L'énoncé de la politique de placement doit préciser les attentes de l'organisme en ce qui touche à la mesure de l'impact en général, et l'IOG en particulier. Vous trouverez des suggestions de mesure de l'impact plus précises dans le guide de collaboration avec les gestionnaires de placements.	Développer des mesures de base pour évaluer l'état de l'égalité des genres dans l'ensemble du portefeuille. Développer des mesures de base pour évaluer le statut de l'égalité des genres parmi les gestionnaires de placements.	Développer un système de mesure de l'impact qui permette de rendre compte et de gérer les objectifs d'impact de l'IOG sur la base d'une théorie du changement. Produire un rapport périodique sur les données qui évaluent la progression des investissements IOG dans l'ensemble du portefeuille, en évaluant plus particulièrement l'impact sur le genre des biens ou des services fournis.
Gouvernance	Inclure un mandat de parité de genres pour le conseil d'administration et les comités de placement. Assurer l'alignement sur les principes IOG décrits dans la stratégie.	Inclure un mandat de diversité détaillé incluant la diversité de genres pour votre conseil d'administration et vos comités. Ceci pourrait inclure ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">● Mandats de deux à trois ans sans prolongation automatique pour encourager l'apport de nouvelles voix;● Nomination basée sur l'expérience ou l'expertise en IOG ou en égalité des genres;



		<ul style="list-style-type: none">• Formation sur les biais cognitifs pour tous les membres.
Gestionnaires de placements	<p>Rechercher des gestionnaires de placements qui partagent vos valeurs d'égalité des genres et en font l'énoncé dans leurs propres engagements, processus et gouvernance (voir le guide sur l'IOG avec les gestionnaires de placements).</p> <p>Veiller à ce que la politique de vote par procuration s'aligne sur les principes d'IOG énoncés dans votre énoncé de politique de placement ou sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations-Unies et autres pratiques ESG.</p>	<p>Exiger l'expérience ou l'expertise en IOG comme critère dans le choix du gestionnaire.</p> <p>Lier les incitations et la rémunération aux objectifs IOG.</p>

Ces guides d'investissement dans une optique de genre ont été créés conjointement par Rally Assets et Fondations communautaires du Canada.

